Image not found or type unknown

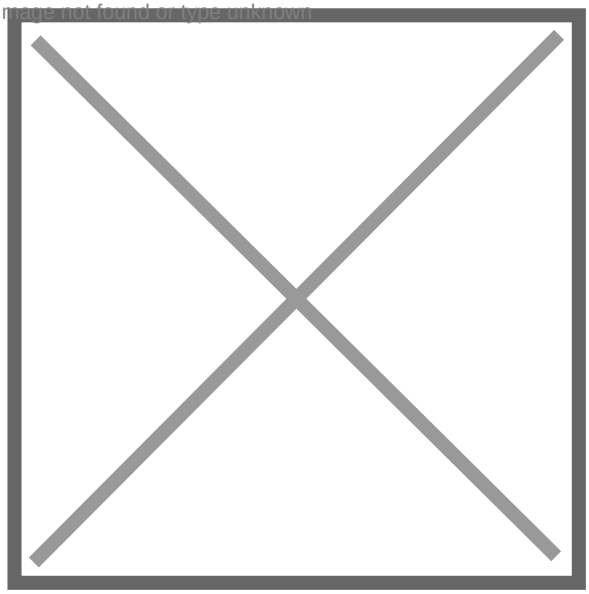

Suspension permis alcool 0,96

Par **Labocca**, le **19/09/2017** à **14:15**

Bonjour , je me suis fais arrêté pour avoir grillé un stop , ils m'ont ensuite fais souffler et j'étais à 0,96 mg/l. Mon permis à donc été suspendu 6 mois pour commencer et je vais passer au tribunal correctionnel .
Cependant il ne me restait que 4 points avant de me faire arrêter, serais-je donc obligé de repasser tout mon permis ? Et qu'est ce que je risque pr mes infractions ?
De plus j'ai eu un rappel à la loi au mois de juillet pr un "vol "de portable
Merci d'avance à tous ceux qui m'aideront

Par **kataga**, le **20/09/2017** à **04:18**

Bonjour,
Faîtes un stage si vous n'en avez pas fait dans les 12 derniers mois ... ça vous mènera à 8 points, ... puis il faudra en refaire un dans un an ... qui vous mènera à 12 points ...
Si vous êtes définitivement condamné avant ce deuxième stage, votre permis sera invalidé (8-8 = 0).
Sinon, votre permis a toutes les chances d'être sauvé ...

Par **Labocca**, le **20/09/2017** à **05:57**

Il sera forcément invalide avec -6 pr l'alcool et -4 pour le stop comme ils peuvent enlever 8 points au max même si je fais un stage je remonte qu'à 8 points ...

Par **kataga**, le **20/09/2017** à **09:37**

Relisez mon post ... car je pense que vous n'avez pas lu correctement, ou bien vous ne savez pas compter jusqu'à 12 (mois) ou 12 points... ?

Ceci dit, votre cas est tellement mal parti, que vous auriez sans doute intérêt à lâcher prise .... et laisser faire ... ce sera trop compliqué et trop aléatoire ...

Par **morobar**, le **20/09/2017** à **09:47**

Pour certains il faut s'exprimer différement.
* on passe le stage tout de suite ==> + 4 points
* on se débrouille pour faire trainer la procédure au moins un an
* on refait un stage ==> + 4 points à nouveau
Et entretemps on respecte le code de la route et on arrête la picole.
Puis après la condamnation et la perte des 8 points, on garde:
* son permis
* les bonnes habitudes acquises l'année précédente.

Par **Labocca**, le **20/09/2017** à **17:06**

Merci morobar, si j'ai bien compris mes -8 points ne sont pas enlevés forcément rapidement

Par **Labocca**, le **20/09/2017** à **17:19**

Merci morobar, si j'ai bien compris mes -8 points ne sont pas enlevés forcément rapidement

Par **Tisuisse**, le **21/09/2017** à **08:04**

Bonjour,

Dans le cas de Labocca, l'avocat me semble plus que conseillé voire incontournable.

Par **BrunoDeprais**, le **21/09/2017** à **08:31**

Bonjour

0,96 dans l'air = 1,92 dans le sang.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Compte tenu d'un passé pénal, il serait très surprenant que vous vous en sortiez sans annulation.

Par ailleurs, les force de l'ordre saisissent de plus en plus souvent les véhicules lors de délits routiers et pas besoin d'être en récidive pour cela.

L'avocat semble bien incontournable.

Par **Labocca**, le **21/09/2017** à **17:21**

Merci à vous pour vos réponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés